

# Extraits des séances du Conseil communal de Mersch

Conseil communal du **17 juillet 2024**

PRÉSENTS : Malherbe M., bourgmestre, Toussaint A., Krier H. et Reiland M., échevins,  
Bemtgen F., Caldarella Weis M., Costa N., Feller-Wilmes J., Kass F., Krier M., Marques  
D., Miny R., Prickaerts P., Vullers W. et Weiler M, conseillers,  
Neyens T., secrétaire,

ABSENTS : ///

## Approbation des plans de gestion des forêts communales pour l'exercice 2025

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve les plans de gestion des forêts communales tel qu'ils sont établis et proposés par l'Administration de la Nature et des Forêts pour l'exercice 2025 et qui prévoient :

	<b>dépenses</b> <i>salaires + factures</i>	<b>recettes</b>
A1 – Gestion durables des forêts (FO)	400.000,00 €	350.000,00 €
A2 – Protection de la nature (PN)	175.000,00 €	0,00 €
A3 – Sensibilisation et information au public (SP)	205.000,00 €	0,00 €
A4 – Accessoires	220.000,00 €	20.000,00 €
<b>Total – Plan de gestion ANF</b>	<b>1.000.000,00 €</b>	<b>370.000,00 €</b>

## Approbation du devis supplémentaire relatif à l'extension du cimetière de Mersch

Revu sa délibération du 8 mars 2021 portant approbation du devis initial au montant total de 535.000,00 € TTC pour l'extension du cimetière de Mersch ;

Revu sa délibération du 14 novembre 2022 portant approbation du devis supplémentaire au montant total de 90.000,00 € TTC pour l'extension du cimetière de Mersch ;

Le conseil communal décide à l'unanimité des membres présents, d'approuver le devis supplémentaire relatif à l'extension du cimetière de Mersch au montant total de 160.000,00 € TTC.

## Arrêt du programme annuel 2025 des travaux à effectuer dans l'intérêt de la voirie rurale

Le conseil communal arrête à l'unanimité le programme de travaux d'amélioration et de mise en état de la voirie rurale et viticole pour l'année 2025.

## Installation d'indicateurs de vitesse aux entrées des agglomérations

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le devis relatif à l'installation d'indicateurs de vitesse aux entrées des agglomérations au montant total de 47.650,00 € TTC.

## Réaménagement de la rue « Impasse de la Vallée » à Rollingen

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le devis relatif au réaménagement de la rue « Impasse de la Vallée » à Rollingen au montant total de 99.500,00 € TTC.

### **Renouvellement des conduites d'eau potable DN150 entre Beringen et Moesdorf**

Vu l'avant-projet détaillé avec devis établi par le bureau LUXPLAN S.A. de Contern comprenant les travaux à réaliser par l'Administration communale de Mersch, l'Administration communale de la ville d'Ettelbruck et de la société CREOS Luxembourg au montant total de 5.425.994,93 € TTC ;

Attendu que la part de la commune de Mersch s'élève à 3.015.864,54 € TTC ;

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver l'avant-projet détaillé avec devis relatif au renouvellement des conduites d'eau potable DN150 entre Beringen et Moesdorf.

### **Exercice du droit de préemption**

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'exercer son droit de préemption sur la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section F de Reckange, sous le numéro 1050/2623 au lieudit « Manschelterheck » conformément aux dispositions du chapitre 10 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles et notamment dans le but d'assurer la sauvegarde des habitats et espèces ainsi que du paysage et de la connectivité écologique.

### **Installation d'une nouvelle illumination de Noël**

Le conseil communal, à 11 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions décide d'approuver le devis relatif à l'installation d'une nouvelle illumination de Noël au montant total de 139.000,00 € TTC.

### **Mise en conformité des passages pour piétons à Rollingen**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le devis relatif à la mise en conformité des passages pour piétons à Rollingen au montant total de 84.900,00 € TTC.

### **Mise en conformité d'un arrêt de bus à Rollingen**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le devis relatif à la mise en conformité d'un arrêt de bus à Rollingen au montant total de 175.500,00 € TTC.

### **Règlement communal relatif à la gestion des déchets**

Le conseil communal décide à l'unanimité des membres présents d'approuver le règlement communal relatif à la gestion des déchets.

### **Règlement-taxe communal relatif à la gestion des déchets**

Le conseil communal décide à l'unanimité des membres présents, d'approuver le règlement-taxe communal relatif à la gestion des déchets.

*Extraits du règlement taxe communal relatif à la gestion des déchets*

...

#### **Article 4 : Taxe fixe par récipient pour les déchets ménagers en mélange (récipient gris)**

Une taxe fixe annuelle est due en fonction du volume du récipient pour déchets ménagers en mélange :

taxe fixe annuelle en € par volume du récipient					
60 L	80 L	120 L	180 L	240 L	360 L
137,60 €	169,60 €	235,20 €	324,80 €	392,00 €	531,20 €

#### **Article 5 : Taxe de vidage pour les déchets ménagers en mélange (récipient gris)**

Une taxe de vidage est due pour chaque vidage individuel réalisé du récipient en fonction de son volume :

taxe par vidage en € par volume du récipient					
60 L	80 L	120 L	180 L	240 L	360 L
2,77 €	3,42 €	4,75 €	6,24 €	7,92 €	10,69 €

#### **Article 9: Taxe pour les déchets encombrants**

Les déchets encombrants sont facturés à 0,555 € par kg de déchets enlevés sur commande.

#### **Mise à jour du plan pluriannuel de financement (PPF)**

Le conseil communal entend les explications et la présentation du bourgmestre et prend connaissance des données financières.

#### **Autorisation d'ester en justice**

Attendu que le collège des bourgmestre et échevins, par courrier recommandé du 27 juillet 2022, a valablement informé la société D-M S.à r.l. de Mersch sur l'acquisition de l'immeuble sis à L-7556 Mersch, 1, Place Saint-Michel ;

Attendu que par le même courrier recommandé le collège des bourgmestre et échevins a résilié le contrat de bail commercial à la prochaine échéance, à savoir au 20 octobre 2023, en raison de la réalisation d'un projet d'infrastructures publiques dans le bâtiment en question consistant en la démolition du bâtiment existant et la réalisation d'une nouvelle construction pouvant abriter des bureaux de l'administration communale de Mersch, projet d'utilité publique ;

Attendu que la société D-M S.à r.l. de Mersch, par courrier recommandé du 28 mars 2023, a contesté la résiliation du 27 juillet 2022 ;

Attendu que la commune de Mersch a un besoin crucial de nouveaux bureaux pour y accueillir le personnel communal ;

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présent, autorise le collège des bourgmestre et échevins à agir devant les juridictions compétentes contre la société D-M S.à r.l. de Mersch afin d'entamer la procédure judiciaire en confirmation de la résiliation du contrat de bail commercial et demande de déguerpissement des lieux pour la prochaine échéance possible.

#### **Contrats, conventions et actes**

Le conseil communal approuve à l'unanimité des membres votants :

- a) plusieurs actes de vente du 9 juillet 2024 par lesquels différentes personnes vendent à la

commune des parcelles de terrain inscrites au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch, aux lieudits « Rue Quatre-Vents » et « Um Iecker », et à la section E de Rollingen, aux lieudits « Rue de Larochette » et « Alheck », dont l'utilité publique consiste dans l'incorporation du trottoir existant au domaine public ;

- b) plusieurs compromis de vente du 8 juillet 2024 → utilité publique: construction d'une route de substitution N7/CR123 entre Beringen et le « Mierscherbierg » afin de contrecarrer à l'effondrement de la situation du trafic routier à Mersch et dans le cadre de la suppression du PN24 et PN24a à Pettingen;
  - a. la société à responsabilité limitée IMMOMER S.à r.l. de Bascharage cède à la commune de Mersch une parcelle de terrain inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch, lieudit « Auf dem Merscher Weg », contenant 11,42 ares moyennant le prix de 7.994 € ;
  - b. la société à responsabilité limitée IMMOMER S.à r.l. de Bascharage cède à la commune de Mersch une partie de la parcelle de terrain inscrite au cadastre de la commune de Mersch, lieudit « Auf dem Merscher Weg », contenant 288,58 ares et dont la surface nécessaire à la réalisation du projet s'élève à environ 2,82 ares moyennant le prix de 700 € par are ;
  - c. la société anonyme CREOS Luxembourg S.A. de Luxembourg cède à la commune de Mersch une parcelle de terrain inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section B de Pettingen, sous le numéro 541/736, lieudit « Auf der Dausselwies », contenant 20 centiares moyennant le prix de 100 € ;
  - d. les conjoints Monsieur Joseph Louis SINNER de Pettingen, Madame Marguerite SINNER de Platen et Monsieur Jean Baptiste SINNER de Eschdorf cèdent à la commune de Mersch une partie des parcelles de terrain inscrites au cadastre de la commune de Mersch, au lieudit « Auf der Ondelsgriecht », contenant 33 ares et dont la surface nécessaire à la réalisation du projet s'élève à environ 2,68 ares respectivement section B de Pettingen, au lieudit « Bielsberg », contenant 29,40 ares et dont la surface nécessaire à la réalisation du projet s'élève à environ 7 ares respectivement section B de Pettingen, au lieudit « Bielsberg », contenant 19,50 ares et dont la surface nécessaire à la réalisation du projet s'élève à environ 8,30 ares moyennant le prix de 500 € par are ;
- c) la convention de cession de créance du 6 mai 2024 par laquelle la société civile Solar Mierscherbierg S.C. de Beckerich cède à la société coopérative Energy Revolt S.C. la convention du 19 juin 2006 signée avec la commune de Mersch relative à la mise à disposition gratuite de lieux et surfaces dans le cadre de l'installation d'une centrale photovoltaïque ;
- d) le contrat de prestation de service entre l'entreprise S.L.A. S.A. (Sales-Lentz) de Bascharage et la commune de Mersch pour le transport scolaire dans la commune de Mersch pour les années scolaires 2024/2025 à 2026/2027 au montant total de 3.950,40 € TTC par course des 13 bus proposés. Dans l'hypothèse de 8 courses par semaine et 36 semaines par année scolaire, l'impact financier de l'offre est de 3.413.145,60 €TTC pour les trois années scolaires ;
- e) la concession funéraire au profit du sieur Robert WELTER de Mersch concernant un caveau sis au cimetière de Mersch.

## **Circulation**

- a) Modification du règlement général de circulation.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, édicte un certain nombre de règlements de circulation concernant le stationnement interdit dans certaines rues.

- b) Confirmation de règlements de circulation temporaires.

Le conseil communal confirme à l'unanimité des membres présents les décisions du collège des bourgmestre et échevins et demande les approbations ministérielles requises.

**Communications du collège des bourgmestre et échevins et questions des conseillers**